



Sessions d'enrichissement des élèves à haut potentiel dans l'école jurassienne, ne peut-on pas faire plus ?

Le Canton du Jura compte un certain nombre d'élèves à haut potentiel répartis dans toutes les classes scolaires. Leur intégration pose souvent des problèmes, tant à l'élève qu'à ses parents, à son enseignant(e) ou à ses camarades de classes. Dotés d'un quotient intellectuel au-dessus de la moyenne (en général supérieur à 125, pour un QI généralement considéré comme normal entre 85 et 115), ces enfants éprouvent parfois des difficultés liées aux disparités ressenties entre leur sensibilité, leur compréhension, leur maturité et leur façon d'acquérir le savoir. Ces enfants ne disposent pas des mêmes instruments que les autres. S'ils apprennent plus vite, ils ont besoin de plus temps pour le relationnel et ils ont besoin de connaître à fond les détails de tout ce qui leur est présenté. Ils peuvent ressentir des troubles émotionnels, de la dépression, être l'objet de rejet de la part des pairs. En somme l'enseignement requiert des particularités qui ne sont pas toujours faciles à intégrer dans une classe à effectifs habituels. Cela peut provoquer des souffrances, des conflits, des frustrations qui engendrent des difficultés de discipline et une diminution du rendement scolaire pour tous les partenaires: les élèves de la classe, l'élève concerné et l'(es) enseignant(e)s.

Comme beaucoup d'autres cantons, le Jura dispose d'une session d'enrichissement pour les enfants à haut potentiel (HP), ou précoces ou surdoués. Cette structure, animée par un enseignant spécialisé, est installée à Delémont, à l'école primaire du Gros-Seuc à Delémont, se déroule sur une demi-journée, le mercredi matin, en deux séances et concerne les élèves des degrés primaires.

L'expérience nous apprend qu'à certaines périodes il y a eu des listes d'attentes et que des difficultés ont été rencontrées eu égard aux déplacements en transports publics auxquels ces enfants sont confrontés.

Le Gouvernement peut-il informer le Parlement au sujet des aspects suivants de ce dossier ?

- Le Gouvernement peut-il transmettre les statistiques annuelles (nombre, répartition filles/garçons, répartition par âges, répartition par district d'origine) et l'évolution annuelle depuis la création de la session d'enrichissement ?
- Le Gouvernement envisage-t-il la création de sessions régionales, délocalisées, par district, pour réduire les déplacements et leurs inconvénients aux enfants et aux parents et leurs coûts ?
- Le Gouvernement envisage-t-il d'élargir la session d'enrichissement aux niveaux secondaires, voire secondaire II ?
- Le Gouvernement envisage-t-il la possibilité de sessions prolongées (sur deux ou trois demi-journées) ?
- La session d'enrichissement pourrait-elle s'attacher les services d'un(e) psychologue spécialisé(e) en la matière pour aider l'enseignant spécialisé à gérer les difficultés psychologiques personnelles et relationnelles qui sont parfois critiques ?

Je remercie le gouvernement de ses réponses.

Pierre-Olivier Cattin
25 mai 2011